



LES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION ET LA RÉFORME DE L'ENCADREMENT DE PROXIMITÉ DE L'ÉTAT

La réforme des Instituts Régionaux d'Administration (IRA) était déjà dans l'air dans le cadre de la réduction du nombre des opérateurs de l'État. Laurent Marcangeli, en mai dernier, la présentait comme une réforme fédérative, non centralisatrice, sans remise en cause des implantations géographiques, ni des équipes de direction, ni des missions des IRA. Pourtant, lors d'un groupe de travail dédié, le 25 novembre 2025, c'est bien une restructuration d'ampleur des IRA, fusionnés dans un établissement unique, qui a été présentée par la DGAFP, pour information, aux organisations syndicales.

Première étape d'une réforme plus large

Cette réforme s'inscrit à un moment où un tiers des attachés vont prendre leur retraite dans les dix prochaines années. Elle préfigure des évolutions majeures de l'encadrement de proximité de l'État et en particulier du corps des attachés d'administration.

La formation de l'encadrement de proximité n'est que le premier pilier d'une réforme plus globale, celles des parcours de carrière puis de la gouvernance du corps des attachés suivront.

A ce sujet, l'UNSA rappelle qu'elle est prête au dialogue social pour améliorer toute la filière administrative avec la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie C, B et A (grilles indiciaires et régime indemnitaire).

Un seul établissement de formation

Ainsi, un établissement unique verra le jour à Lille au 1er janvier 2027 regroupant les six IRA existants. La gestion des six IRA sera donc fusionnée (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes et Nanterre). L'implantation locale subsistera, mais l'organigramme sera totalement revu. Le premier janvier 2017, après une année de transition, les entités actuelles des IRA seront dissoutes et un établissement unique verra le jour.

L'UNSA rappelle que les IRA ont déjà subi deux réformes dont les bilans ne sont pas communiqués. Elle rappelle encore sa demande de bilan du CIGEM (corps interministériel à gestion ministérielle) des attachés.

- Elle déplore le défaut de diagnostic et de concertation de cette décision de restructuration. Aucune étude d'impact RH, permettant de mesurer les conséquences concrètes de cette réforme sur les agents et leur mission, n'a été produite.
- Elle exige la mise en œuvre d'un dialogue social soutenu à tous les niveaux, le maintien de la qualité du service rendu aux élèves et aux employeurs, la préservation de l'ancrage territorial reconnu comme un facteur d'efficacité et d'attractivité.
- Elle considère qu'il s'agit d'une véritable restructuration et demande qu'un arrêté de restructuration soit pris afin de garantir les droits aux agents. Elle soutiendra tous les collègues impactés.

Pour l'UNSA, un report d'une année permettrait de mieux anticiper ces transformations et de prévenir les impacts négatifs pour les personnels et pour la formation des élèves.

Des évolutions encore à construire

De nombreux points restent à être résoudre comme le recrutement : un seul concours national ? un concours national à affectation locale ? un concours par antenne ?

Le projet du gouvernement devra également traiter l'ouverture de la formation aux agents contractuels et le renforcement de la formation continue.

L'UNSA vous tiendra informé des évolutions.